

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 3 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joël DUCEILLIER, Maire.

**Présents** : MM Joël DUCEILLIER, Jean-Pierre DARDANT, Corinne HOMMERY, Patrick VILLOINGT, Brigitte FRISCH, Jean-Jacques HERRGOTT, Ghislaine MARLIAC, Christine FEUILLET, Louise MICHENAUD, Franck BONNASSIEUX, Yann DUROCHER, Sylvie VESIER, David LAURELUT, Lysiane FINOT, Sandra MAS, Guillaume GILLOOTS, Jérôme VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir** : MM. Xavier BLIN, qui a donné pouvoir à Corinne HOMMERY, Marie-José LECERFF, qui a donné pouvoir à Brigitte FRISCH, Michel DELHOMMEAU, qui a donné pouvoir à Jean-Jacques HERRGOTT.

**Absents excusés** : Mme Céline CHEVREMONT.

**Secrétaire de séance** : Jérôme VINCENT.

Le compte rendu de la séance du 27 février 2018 est approuvé.

**2018-6 - Vote des taux d'imposition directe locale**

Il est proposé d'opter, pour la seconde année, pour une variation différenciée des taux, pour continuer le rééquilibrage de la pression fiscale entre la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les taux des taxes directes locales,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2018 à :

taxe d'habitation                    23,85 %,  
taxe foncière (bâti)                20,50 %,  
taxe foncière (non bâti)         49,30 %,  
après application d'un coefficient de variation différenciée.

**2018-7 - Vote des subventions aux associations**

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 contre,

- **VOTE** les montants de subventions suivants aux associations au titre de l'exercice 2018 :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>BP 2018</b>
ACPB VELO	- €
APEP	- €
ACTP TENNIS	200.00 €
CLUB DE LOISIR	800.00 €
ENTRAIDE DEPLACEMENTS	300.00 €
AIDEALE	- €
LE TIRE BOUCHONS	- €
IL CARNAVAL DI PIERANGELO	100.00 €
LES GAMINS DU MORIN	200.00 €
MCDA GAZOLINEURS	300.00 €
TAEKWENDO	200.00 €
UFPFD FOOT	3 400.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €
CROC LIVRES	2 000.00 €
JSP Coulommiers	100.00 €
REGAL ART	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 600.00 €</b>

- **PRÉCISE** que ces subventions seront imputées au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- **ATTRIBUE** une subvention de 24 000 € au CCAS de POMMEUSE au titre de l'exercice 2018,
- **PRÉCISE** que la subvention attribuée au CCAS de POMMEUSE sera imputée au compte 657362,
- **ATTRIBUE** une subvention de 25 000 € à la CAISSE des ÉCOLES de POMMEUSE au titre de l'exercice 2018,
- **PRÉCISE** que la subvention attribuée à la CAISSE des ÉCOLES de POMMEUSE sera imputée au compte 657361,
- **ATTRIBUE** une subvention de 7 050 € à la COOPÉRATIVE SCOLAIRE de POMMEUSE au titre de l'exercice 2018,

- **PRÉCISE** que la subvention attribuée à la COOPÉRATIVE SCOLAIRE de POMMEUSE sera imputée au compte 65738,

### 2018-8 - Approbation du budget primitif 2018 de la commune

Vu le projet de budget pour l'année 2018, validé en commission des finances,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, synthétisé ci-dessous,

- **PRÉCISE** que ce budget est voté :

- au chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement investissement,
- sans reprise des résultats.

	Reports 2017	budget 2018	total voté
<b>Section de fonctionnement</b>			
total dépenses	- €	2 143 806.00 €	2 143 806.00 €
Total recettes	- €	2 143 806.00 €	2 143 806.00 €
<b>Solde</b>	- €	- €	- €
<b>Section d'investissement</b>			
Total dépenses	261 473.00 €	938 208.41 €	1 199 681.41 €
Total recettes	238 698.00 €	960 983.41 €	1 199 681.41 €
<b>Solde</b>	- <b>22 775.00 €</b>	<b>22 775.00 €</b>	- €

Arrivée de Madame Lysiane Finot à 20:45

### 2018-9 - Tarif de l'étude scolaire

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 2 abstentions,

- - **FIXE** à 9,85 € par semaine le tarif de l'étude scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### 2018-10 - Acquisition des parcelles C 149,150, 154 et 155

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles C 149,150, 154 et 155, lieudit le grand champ, d'une surface totale de 11a89ca, au prix de 3 150,00 €, frais d'acte, à la charge de la commune, non compris,

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

### 2018-11 - Demande de subvention pour l'informatisation de la nouvelle bibliothèque

Monsieur le Maire expose le projet d'informatisation de la bibliothèque, dont le montant estimatif s'élève à 5 046,92 euros HT.

Il propose de déposer une demande d'aide du Département de Seine et Marne au titre de l'aide aux bibliothèques.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de Seine et Marne, au titre du dispositif d'aide aux bibliothèques ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution du programme avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet et réception de la notification de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention correspondante et à réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce programme dès l'accord de subvention ou de la dérogation permettant de l'engager.

### 2018-12 - Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité au titre des inondations

Monsieur le Maire expose que les inondations et coulées de boue survenues du 15 janvier au 5 février 2018 ont causé des dégâts aux infrastructures routières, trottoirs et accotements. Il précise que ces dégâts ne sont pas couverts par notre assurance et que, compte tenu du montant des travaux de remise en état, il y a lieu de solliciter l'aide de l'État.

Le montant estimatif des travaux s'élève à ce jour à 52 145,00 euros HT.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité pour 2018, au titre des inondations.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation de solidarité 2018 suite aux inondations ;

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet et réception de la notification de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes et à réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'accord de subvention.

#### **2018-13 – Acquisition des parcelles G 85 et 86**

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles G 85 et 86, d'une surface totale de 12a10ca, au prix de 2 500,00 €, frais d'acte, à la charge de la commune, non compris,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.